



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

**Avec la VAE,
transformez
votre expérience
en diplôme!**

IRTS PACA et Corse
20, bd des Salyens - CS80133
13267 Marseille cedex 08
Tél. : 04 91 76 99 00

Service VAE
Responsable de formation :
Luce LAMBERT
Assistante de Formation :
Sophie MINASSIAN
sophie-minassian@irts-pacacorse.com
04.91.76.99.07

QU'EST-CE QUE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) ?

Obtenir une certification
grâce à son expérience !

La VAE est un droit individuel ouvert à chacun, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation (salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, bénévole, intérimaire...).

Elle s'adresse à toute personne qui souhaite faire valider ses acquis professionnels par un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Cette certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE n'est pas une reprise d'étude ou un complément de formation.

Cette démarche est une validation de vos compétences professionnelles :

- ◆ à partir de vos acquis et de vos expériences,
- ◆ en lien avec le métier choisi,
- ◆ et, en rapport direct aux référentiels professionnel du diplôme visé (fonctions, compétences et aptitudes exigées).

ELLE SE DÉROULE EN 3 TEMPS:

Etape 1 – Demande de recevabilité ⇒ **Livret 1**, document administratif, à constituer au regard de la durée et des expériences professionnelles en lien avec le diplôme visé.

Etape 2 – Si votre recevabilité est accordée ⇒ **Livret 2**, dossier à rédiger à partir de situations professionnelles vécues et de pièces justificatives, pour mettre en évidence vos compétences en lien avec le métier ciblé.

Etape 3 – Après le dépôt de votre **livret 2** ⇒ soutenance orale devant un jury qui validera tout ou partie des domaines de compétences.

LES CONDITIONS

La condition essentielle est de **justifier d'au moins un an d'expérience** en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé (d'activité professionnelle salariée ou non, de bénévolat ou de volontariat, d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, de responsabilités syndicales, de mandat électoral local).

Une fois le diplôme ou la certification choisie, vous devez remplir un dossier de recevabilité (Livret 1) qui récapitule les formations suivies, les postes, moyens, responsabilités, activités et contraintes rencontrés lors de votre expérience. S'y ajoute une lettre de motivation, une liste de preuves, notamment des attestations et recommandations d'employeurs.

Ce dossier est à envoyer au centre certificateur qui vérifie la durée de l'expérience et le lien entre les activités exercées et le diplôme visé, en s'appuyant sur le référentiel d'activités professionnelles du diplôme visé.

OÙ RETIRER ET DÉPOSER SON LIVRET 1?

Pour le diplôme **AES, ASS, EJE, MF, CAFERUIS** :

ASP - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
UNACCESS - (Service VAE - Recevabilité)
8 Place Maison Dieu
CS 90002
87001 Limoges Cedex 1



Tél. : 0 810 017 710
<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Pour le diplôme **ES, ETS, ME** : pour les Bouches du Rhône :

DAVA
860 rue René Descartes
Les Pléiades I – Bât. C
13857 Aix-en-Provence cedex 03



Tél. : 04 42 90 41 00 – Contact : dava.recevabilite@ac-aix-marseille.fr
<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid79671/la-vae.html>

Pour le diplôme **CAFDES** :

EHESP
VAE CAFDES
15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS74312
35043 Rennes cedex



Tél. : 02 99 02 27 00 – Contact : vae.cafdes@ehesp.fr
<https://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/vae-cafdes/>

A la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si votre dossier est recevable, une notification vous sera envoyée dans un délai maximum de deux mois.

COMMENT CONSTITUER SON LIVRET 2?

Vous avez la possibilité de vous faire accompagner à l'écriture de ce dossier.

L'IRTS PACA et Corse vous propose deux dispositifs :

- Un dispositif court d'une durée de **24 heures**
- Un dispositif approfondi d'une durée de **180 heures (maximum)**

Ces dispositifs existent pour l'ensemble des diplômes, cependant leur prise en charge par les OPCO dépend des diplômes visés.

● Si vous êtes **demandeur d'emploi**, vous devez vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi pour demander une aide financière des frais annexes, [plus d'informations en cliquant ici](#)

Vous pouvez également faire une demande de **chèque VAE** auprès du **Conseil Régional Sud**. Le complément restant à votre charge.

[plus d'informations en cliquant ici](#)

● Si vous êtes **salarié**, vous pouvez demander le financement à votre employeur ou à l'OPCO dont vous dépendez.

[Plus d'information en cliquant ici](#)

Pour l'ensemble de ces situations (salarié ou demandeur d'emploi)

La VAE est éligible au CPF (Compte personnel de Formation).

Connectez vous à votre espace personnel en [cliquant ici](#)

(Mots clés de recherche : Préparation VAE; Institut Régional travail Social Paca Corse)



NOS DISPOSITIFS

DISPOSITIF COURT

VAE Droit Commun 24 heures

L'accompagnement VAE Droit Commun d'une durée de 24 heures est réparti environ sur 1 an :

- Travail d'appropriation des référentiels professionnels et des consignes d'écriture des situations professionnelles du livret 2 à constituer en vue de l'examen
- Entretien d'opportunité : cet entretien consiste à faire le point sur vos acquis et vos expériences afin de valoriser votre parcours personnalisé
- Renforcement de la méthodologie d'écriture du livret 2
- Entretien individuels mensuels : accompagnement des écrits des situations professionnelles
- Régulations complémentaires des écrits en distanciel
- Préparation à la soutenance orale de l'examen et jury blanc

NOS DISPOSITIFS

DISPOSITIF APPROFONDI

VAE Dispositif de Soutien de Branche

Le Dispositif de Soutien de Branche est un accompagnement renforcé à la VAE ouvert aux salariés de la branche sanitaire, sociale, médico-sociale privée à but non lucratif. L'IRTS PACA et Corse est ainsi labellisé par l'organisme paritaire **OPCO Santé** pour accompagner les salariés du secteur sur un dispositif d'une durée allant jusqu'à 180 heures et réparti sur environ 18 mois.

Ce dispositif existe aussi pour les personnes qui dépendent d'un autre OPCO.

● Bilan de positionnement (6h)

Cette séance de travail consiste à évaluer ensemble vos besoins relatifs à votre projet professionnel : diagnostic de vos compétences et élaboration de votre parcours d'accompagnement personnalisé.

Parcours d'accompagnement (171h)

● Appui à la démarche (30h maximum)

- Travail d'appropriation des référentiels professionnels et des consignes d'écriture des situations professionnelles du livret 2 à constituer en vue de l'examen
- Entretien d'opportunité : cet entretien consiste à faire le point sur vos acquis et vos expériences afin de valoriser votre parcours personnalisé
- Renforcement de la méthodologie d'écriture du livret 2
- Entretien individuels mensuels : accompagnement des écrits des situations professionnelles
- Régulations complémentaires des écrits en distanciel
- Préparation à la soutenance orale de l'examen et jury blanc

● Séquences formatives : (70h maximum)

cours au choix répartis sur le temps d'accompagnement

● Bilan de mise en situation professionnelle (1h maximum)

● Evaluation post-jury VAE (3h)

Ce temps est réparti entre un jury blanc oral et un entretien conseil post-VAE.

Le petit PLUS de l'IRTS PACA et Corse !

Pour favoriser l'appropriation de cette démarche pédagogique et optimiser les chances de réussite du candidat, cette prestation inclut également, l'**accès illimité aux deux Centres de Ressources Documentaires** (Site IRTS des Salyens 13008 Marseille et site IRTS des Flamants 130014 Marseille) :

- Emprunt de l'ensemble des ouvrages,
- Utilisation de différentes encyclopédies, abonnements, revues et de documents en ligne,
- Possibilité de travailler dans des salles de travail équipées d'ordinateurs connectés à internet,
- Ateliers collectifs d'écritures,
- Rendez-vous individuels de soutien à la réflexion et à l'élaboration de documents.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition pour échanger sur votre parcours, et adapter nos offres d'accompagnement à vos besoins.

Service VAE

Responsable de Formation : Luce LAMBERT

Assistante de Formation : Sophie MINASSIAN

sophie-minassian@irts-pacacorse.com

04.91.76.99.07



La certification a été obtenue au titre des catégories d'actions suivantes:
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER L'ACQUIS DE L'EXPERIENCE

